

JOURNAL OFFICIEL

DU TERRITOIRE DU TOGO

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Togo, France et Colonies	500 fr.	275 fr.
Etranger	600 fr.	325 fr.

Prix du numéro { Au comptant, à l'imprimerie : 20 fr.
Par porteur ou par la poste.
Togo, France et Colonies : 25 fr.
Etranger : Port en sus.

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces, s'adresser au Directeur de l'Ecole Professionnelle de la Mission Catholique de LOMÉ, TOGO.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des 4 trimestres.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	20 fr
Minimum	100 fr
La page	1.000 fr
Chaque annonce répétée; moitié prix; minimum	100 fr

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions faites en caractères plus petits que ceux du texte de Journal.
Pour les réclames, demandez le tarif spécial.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

1946	
23 décembre	Article 69 de la loi n° 46-2914 relatif à la sécurité de la navigation maritime et portant fixation du taux des droits de visites de sécurité. (Arrêté de promulgation n° 194.49 Cab. du 12 mars 1949) 230
1949	
15 février	Décret approuvant deux délibérations de l'ART. relatives au tarif fiscal d'entrée et aux tolérances douanières dans les échanges frontaliers entre le Togo britannique et le Togo français. (Arrêté de promulgation n° 177.49 Cab. du 4 mars 1949) 231
26 février	Loi n° 49-266 maintenant provisoirement en vigueur au delà du 1 ^{er} mars 1949 certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre prorogées par la loi du 28 février 1948. (Arrêté de promulgation n° 189.49 Cab. du 11 mars 1949) 231
26 février	Loi n° 49-273 fixant les droits à traitement des fonctionnaires suspendus de leurs fonctions pour activité antinationale et réintégré dans leur emploi. (Arrêté de promulgation n° 190.49 Cab. du 11 mars 1949) 232
28 février	Décret n° 49-282 portant organisation du service des postes et télécommunications du Togo. (Arrêté de promulgation n° 195.49 Cab. du 12 mars 1949) 233

ACTES DU POUVOIR LOCAL

1949	
1 ^{er} mars	N° 175-49 E. — Arrêté organisant le certificat d'aptitude pédagogique 233
8 mars	N° 183-49 D. — Arrêté rendant exécutoires deux délibérations de l'ART. relatives au tarif fiscal d'entrée et aux tolérances douanières en faveur du trafic frontalier entre le Togo britannique et le Togo français 236
11 mars	N° 188-49 F. — Arrêté portant évaluation du prix de revient au Territoire des médicaments, pansements et matériel technique en provenance de la Métropole et destinés à la Pharmacie d'Approvisionnement 239
12 mars	N° 192-49 D. — Arrêté déterminant la liste et les conditions d'admission en franchise des matériaux destinés à l'exécution de grands travaux entrepris par l'Administration sur le budget local, les budgets annexes et le budget spécial FIDES. 239
12 mars	N° 193-49 AE. — Arrêté fixant les prix de vente des lubrifiants 240
14 mars	N° 197-49 F. — Arrêté modifiant à nouveau le mode de calcul des subventions aux établissements d'Enseignement privé 235
	Modificatif à l'arrêté n° 298 P. du 7 juin 1945 fixant le statut particulier du cadre local secondaire de l'Enseignement 240
	Personnel 240
	Divers 243